



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Nicola Di Giulio et crts déposée le 2 mai 2023

« En 2007, les Lausannois désapprouvent par 54,6% la création d'un local d'injection, qu'en est-il aujourd'hui de la partie Nord-Est de la place de la Riponne ? »

Lausanne, le 16 mai 2024

Rappel de l'interpellation

Résumé:

La récente décision de créer un nouveau local d'injection au bas de la rue des Deux-Marchés m'incite à examiner l'usage que la Ville de Lausanne fait de la partie Nord-Est de la place de la Riponne.

A rappeler que les Lausannois, en 2007, avaient désapprouvé par 54,6% la création d'un local d'injection.

Sans tenir compte de cet avis, dix ans plus tard, on fait passer ledit espace de consommation en force, lequel se révèle être totalement inefficace. Preuve en est la récente photo publiée dans le Lausanne-Cités du 26-27 avril 2023. On peut y voir des toxicomanes s'injecter de la drogue devant un container marqué « Vallon 10 », à quelques mètres de l'actuel local de consommation. A remarquer qu'il aura fallu payer les salaires du personnel social et médical durant six ans avant d'admettre une évidence subodorée depuis longtemps par des gens clairvoyants.

Il est à remarquer que le « shootoir » envisagé se trouve à quarante mètres de l'espace récréatif de la Grenette qui accueille des bambins et leurs tricycles.

Bel exemple pour ces enfants que de voir des individus souvent négligés, sales et dépenaillés, à la mine peu avenante, sans parler de leur état physique. J'ai souri en relisant dans le site communal :

« L'équipe de l'espace récréatif de la Grenette accueille des enfants et leur famille pour partager un moment convivial autour d'activités diverses, gratuites et basées sur le développement durable ou la logique de vie. »

Question convivialité et logique de vie, on pourrait trouver mieux qu'un environnement peuplé de toxicomanes avec des bras ensanglantés, qui éructent la bière et ont un comportement qui laisse souvent à désirer, sans parler des risques de blessures et d'empoisonnement par des seringues perdues par la « clientèle » du local d'injection. Je ne pense pas plus de bien de l'expérience pilote « Cann L » que je considère comme un aveu d'échec face à la consommation de produits interdits. Pour rester à la Riponne, à la lumière du renoncement de Monsieur Wegmüller je constate que les locaux de l'ex-Mövenpick sont toujours inoccupés depuis presque un quart de siècle. Il est à remarquer que cette situation est identique à l'Auberge de Sauvabelin, à l'Auberge du Chalet-à-Gobet et à l'Hostellerie

des Chevreuils à Vers-chez-les-Blanc. A ce sujet, je vous rappelle que la gestion de ces établissements avaient déjà fait l'objet de sévères critiques auprès de la Municipalité en date du 22 mai 2018 par Mme Anita Messere, puis le 10 octobre 2019 pour donner suite à l'interpellation de Monsieur Mathieu Carrel et consorts.

A la fin de sa réponse du 5 décembre 2019, au sujet de l'ex-Mövenpick et des trois autres établissements cités, la Municipalité concluait en écrivant « La Municipalité estime ainsi avoir répondu aux questions de Monsieur Mathieu Carrel et consorts ».

En effet, la Municipalité a répondu, mais c'est la seule chose qu'elle ait faite. Pour le reste, depuis quatre ans supplémentaires, ces établissements sont restés dans un total abandon.

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité peut-elle nous renseigner, combien cet inutile local d'injection du Vallon, décrié depuis de nombreuses années, a-t-il coûté au contribuable en locaux, matériel et salaires, pour accueillir à peine plus de vingt toxicomanes par jour ?

La subvention de la Ville de Lausanne pour le fonctionnement de la Fondation ABS, qui gère l'espace de consommation du Vallon s'est monté à 2,25 millions en 2021, 1,8 million en 2022 et 2 millions en 2023. Depuis 2022, le canton participe également aux frais de fonctionnement de l'ECS (Espace de consommation sécurisé) du Vallon avec une subvention. Concernant la fréquentation, si elle n'a pas atteint les objectifs durant les années impactées par le COVID, ceux-ci ont été depuis atteints. En 2021, 15'881 passages ont eu lieu, alors qu'il y en a eu 23'139 en 2022 et 32'476 en 2023. Cela représente, en 2023, 89 passages par jour en moyenne, avec des pics à plus de 100 passages. Le nombre de seringues stériles distribuées par la Fondation ABS s'élève en 2023 à près de 150'000.

Question 2 : La Municipalité estime-t-elle raisonnable d'exposer les jeunes enfants de l'espace récréatif de la Grenette à la présence de toxicomanes et de dealers qui leur donneront une image biaisée du comportement des adultes ?

La Municipalité base sa politique en matière de drogue sur la politique fédérale en la matière, basée sur les quatre piliers. La consommation de drogues dans l'espace public est une situation qui n'est pas souhaitable, tant pour les consommateurs et consommatrices, que pour les personnes habitant, commerçant ou de passage autour de la Riponne. C'est pour cette raison que la Municipalité a pris des mesures fortes, dès l'été 2023, afin d'améliorer cette situation, tant sur le plan sécuritaire que socio-sanitaire. Concernant l'espace récréatif de la Grenette, il s'agit d'un espace visant à une mixité des populations, et ayant une longue expérience de la cohabitation avec les personnes, consommatrices ou non, qui sont à la Riponne. Des solutions pragmatiques et inclusives sont mises en place par les équipes éducatives, plaçant la sécurité des enfants au centre. De plus, ce lieu d'accueil fait l'objet d'une autorisation de pratiquer au sens de Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) répondant dès lors aux directives cantonales en matière de sécurité des enfants. Lors des démarches en vue de l'ouverture de l'antenne de l'ECS à la Riponne et des différentes mesures complémentaires, la Grenette a été pleinement intégrée, et force de proposition pour gérer la situation sur la place de la Riponne.



Question 3 : La Municipalité va-t-elle enfin faire le nécessaire pour que les surfaces commerciales déjà citées puissent devenir rentables et amener des rentrées financières à la Commune, plutôt que de jouer les apprentis sorciers en créant des structures vouées à l'échec à plus ou moins brève échéance et créer un appel d'air pour tous les toxicomanes du Grand Lausanne ?

Conditionnés par des mutations du bâtiment de la Riponne et des mises aux normes importantes ces prochaines années, les niveaux inférieurs profiteront dès février 2025 de l'ouverture d'un espace dédié au CrossFit. CrossFit Lausanne et M. José Lara son propriétaire déploieront leur concept sur deux étages et quelques 760 m² du bâtiment Riponne 10.

D'autre part, selon les professionnelles et professionnels du domaine, la mise à disposition d'un local de consommation sécurisé ne crée pas d'appel d'air, à savoir que personne ne se rend à Lausanne spécifiquement et exclusivement dans l'intention d'y fréquenter l'ECS.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Nicola Di Giulio.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 16 mai 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter